

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 1 octobre 2020**

**DCM N° 20-10-01-3**

**Objet : Avenant n°1 au Contrat local de santé du territoire messin.**

**Rapporteur: M. KHALIFÉ**

Le Contrat local de santé est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé consacré par la Loi du 21 juillet 2009 Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le premier Contrat local de santé du territoire messin est mis en œuvre pour la période de novembre 2017 à novembre 2020, sur le fondement des dispositions L1434-2 et L1434-17 du Code de la Santé Publique.

Au regard du bon bilan intermédiaire de ce premier CLS et de la crise sanitaire actuelle qui retarde la finalisation de la mise en œuvre des actions, il est proposé, dans le cadre de l'avenant en annexe, de proroger la démarche projet pour permettre une continuité des actions et un maintien de la dynamique partenariale dans la perspective de la signature d'un second contrat local de santé.

L'enjeu sera également de préparer le deuxième Contrat local de santé au regard des priorités suivantes :

- la prévention et l'éducation pour la santé,
- la santé mentale,
- la santé environnementale,
- l'accès aux soins des personnes vulnérables,
- l'organisation des soins non programmés,
- la démographie médicale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions L1434-2 et L1434-17 du Code de la Santé Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU le projet d'avenant n°1 au Contrat local de santé du territoire messin,

**CONSIDERANT** l'intérêt du CLS, outil pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et développer la transversalité interne au champ sanitaire et externe en lien avec les autres politiques publiques,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n°1 au Contrat local de santé du territoire messin et tous documents contractuels se rapportant à la présente.

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 51 Absents : 4 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**